

Résolution sur la situation dans la République démocratique du Congo et le viol comme crime de guerre

2008/2508(RSP) - 17/01/2008

L'Assemblée a tenu un débat conformément à l'article 115 du Règlement (débat sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit) sur la situation dans la République démocratique du Congo et le viol comme crime de guerre.

Le débat a été suivi du vote d'une proposition de résolution.